

## LICENCE

### REGLEMENT DES ETUDES TEXTE (RDE)

**ANNEE UNIVERSITAIRE : 2019- 2020**

**DOMAINE :** DEG

**DIPLOME :** LICENCE **NIVEAU :** L1 L2 L3

**Mention :** ECONOMIE ET GESTION (site de Grenoble)

**Parcours-type :** ECONOMIE ET GESTION

**Parcours pédagogiques en L3 :** *Entreprise*

*Economie appliquée*

*Sciences sociales*

**Régime/ Modalités :** **Régime :** X formation initiale X formation continue

**Modalités :** X présentiel ; \_\_\_ enseignement à distance ; \_\_\_ convention

\_\_\_ alternance : \_\_\_ contrat de professionnalisation ou \_\_\_ apprentissage

**DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE :** 11 juillet 2016

**RESPONSABLE DE LA MENTION :**

HERVE CHARMETTANT

**RESPONSABLE DE L'ANNEE :**

**L1 :** ANTOINE CLERC

**L2 :** ANNE RIGOLLET

**L3 :** GUILLAUME VALLET

**GESTIONNAIRE :**

L1 : [scolarite-eco-l1@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:scolarite-eco-l1@univ-grenoble-alpes.fr)

L2 : [scolarite-eco-l2@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:scolarite-eco-l2@univ-grenoble-alpes.fr)

L3 : [scolarite-eco-l3@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:scolarite-eco-l3@univ-grenoble-alpes.fr)

## I – Dispositions générales

### **Article 1 : Objectifs et compétences acquises lors de la formation**

1.1 : Les trois années de Licence sont une formation pluridisciplinaire centrée sur la connaissance de l'activité économique, des théories économiques et des organisations, sanctionnée par un diplôme de licence « économie et gestion »

1.2 : Compétences et objectifs professionnels

Compétences: capacité à répondre aux exigences des métiers de gestion d'entreprise, de la banque, dans un organisme international, de la fonction publique centrale et territoriale, de l'enseignement et la recherche

Objectifs: Acquérir des connaissances à la fois fondamentales et pratiques en économie et gestion.

## II – Organisation des enseignements

Chaque étudiant conclut avec l'établissement un **contrat pédagogique pour la réussite étudiante** qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

### Article 2 : Organisation générale des enseignements

La formation est organisée en : 6 semestres, (Rappel : 2 semestres par an,) / ~~en blocs de connaissances et de compétences~~ et en 36 unités d'enseignement

**Volume horaire de la formation par année : L1 : 448 L2 : 464 L3 : 492 (parcours entreprise) 492 (parcours sciences sociales) 522 (parcours économie appliquée)**

### Article 3 : Composition des enseignements

Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences** de la formation (Tab. MCCC)

#### **Commentaires sur certains éléments du Tableau MCCC :**

##### Langues vivantes étrangères :

Langue enseignée : Anglais

S1\_\_ S2\_X\_ S3\_X\_ S4\_X\_ S5\_X\_ S6\_X\_

##### Mise en situation professionnelle (notamment stage) :

obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme)

optionnel crédité d'ects (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi) peuvent être envisagés dans le cadre de la formation en L3,

optionnel non crédité d'ects (non pris en compte pour l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi) possible de la L1 à la L3, sous réserve qu'ils ne se déroulent pas pendant les heures d'enseignement et qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

Durée : 140 heures

Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.

Période : A préciser par le responsable pédagogique selon la modalité du stage

Modalité :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les stages, sauf dérogation du responsable de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD, TP).

Des stages non crédités peuvent, sous condition d'un suivi pédagogique, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage via un contrat pédagogique : service civique et expérience professionnelle.

En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

**Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés :**

**- Mémoire : NEANT**

**- Rapport de stage : X**

**- Projets tuteurés : NEANT**

**Article 4 : Assiduité aux enseignements**

Aux cours :	La présence aux enseignements en Travaux Dirigés ainsi qu'aux épreuves s'y rapportant est obligatoire. Toute absence doit faire l'objet d'une justification à l'aide d'une preuve écrite remise ou scannée à l'administration dans un délai d'une semaine après le premier jour de l'absence. Seront considérées comme injustifiées les absences autres que celles figurant sur le document récapitulatif diffusé sur les sites d'année.
Aux TD :	
Dispense d'assiduité :	Une dispense d'assiduité et de contrôle continu peut exceptionnellement être accordée pour les étudiants salariés. Les demandes sont à présenter au service de scolarité du premier cycle avant le 15 octobre pour les semestres 1, 3 et 5, le 30 janvier pour les semestres 2, 4 et 6. La dispense d'assiduité et de contrôle continu implique la renonciation au contrôle continu. Un étudiant dispensé d'assiduité peut participer au contrôle continu mais sa note ne sera pas prise en compte dans le calcul de la note finale de la matière concernée.  Le contrôle continu est obligatoire sauf pour les dispensés d'assiduité.

**III – Contrôle des connaissances et des compétences**

**Article 5 : Validation, compensation, valorisation, capitalisation,**

**5.1 – Validation : règles d'acquisition des EC, UE, Blocs de connaissances et de compétences, semestres, année**

Élément Constitutif (EC) ou Matières le cas échéant	Moyenne pondérée des épreuves $\geq 10/20$
UE	Moyenne pondérée des matières $\geq 10/20$ Si une UE est composée d'EC et, le cas échéant, de matières, elle peut être acquise : <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacun des EC ou matières qui la composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li> <li>- soit par <b>compensation</b> entre ces EC ou matières (moyenne générale à l'UE <math>\geq 10/20</math>).</li> </ul>
Bloc de connaissances et de compétences (BCC)	<del>Le bloc de connaissances et de compétences est un ensemble cohérent d'UE visant à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences.</del>  <del>Le bloc de connaissances et de compétences peut être acquis :</del> <ul style="list-style-type: none"> <li><del>— soit par <b>validation</b> de chacune des UE qui le composent (note <math>\geq 10/20</math>),</del></li> <li><del>— soit par <b>compensation</b> entre ces UE (moyenne générale <math>\geq 10/20</math>).</del></li> </ul> <p><b>NON CONCERNE</b></p>

Semestre (le cas échéant)	Un semestre peut être acquis : <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacune des UE qui le composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li> <li>- soit par <b>compensation semestrielle</b> entre ces UE (moyenne générale au semestre <math>\geq 10/20</math>).</li> </ul>
Année (le cas échéant)	Une année peut être acquise : <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacun des semestres qui la composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li> <li>- soit par <b>compensation annuelle</b> entre ces 2 semestres (moyenne générale à l'année <math>\geq 10/20</math>).</li> <li>- <del>soit par validation de chacun des blocs de connaissances et de compétences qui composent l'année</del></li> </ul>

## 5.2 – Compensation

La compensation s'effectue au sein des UE, ~~au sein des Blocs de connaissances et de compétences (BCC)~~, au sein d'un semestre entre les UE qui le composent, entre les semestres (sous réserve de leur appliquer un coefficient proportionnel à leur nombre de crédits).

- au sein des UE :  oui  non
- ~~- au sein des Blocs de connaissances et de compétences :  oui  non~~
- au sein des semestres entre les UE qui les composent  oui  non
- entre les semestres :  oui  non

Il est possible de renoncer à la compensation à l'issue de l'évaluation initiale (session 1), au sein d'un bloc de connaissances et de compétences ou d'un semestre, dans le cas où un étudiant souhaite pouvoir améliorer ses résultats de manière significative lors de la seconde chance, en se représentant aux UE non acquises (note  $< 10/20$ ).

La renonciation à la compensation entraîne de facto la renonciation à l'obtention du Bloc de Connaissances et de Compétences, du semestre, de l'année, du diplôme en évaluation initiale (session 1).

Les demandes de renonciation doivent être adressées par écrit au jury et déposées au service de scolarité dans les 3 jours ouvrés qui suivent l'affichage des résultats d'évaluation initiale

**Quelle que soit la note obtenue en seconde chance, elle remplace la note d'évaluation initiale (session 1).**

En outre, sous la responsabilité du jury du diplôme, un dispositif peut être mis en œuvre pour permettre à l'étudiant d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et la validation correspondante en crédits européens. Cette possibilité peut être offerte à l'étudiant notamment lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou de suspendre de façon transitoire ses études.

Ce dispositif se traduit par la délivrance d'un relevé de notes faisant apparaître les crédits européens validés.

## 5.3 – Valorisation

Reconnaissance de l'engagement de l'él(u) étudiant. (e)	<p><b>Valorisation de l'engagement de l'él(u) étudiant. (e)</b> (extrait du statut de l'él(u) étudiant voté à la CFVU du 01/12/2016) :</p> <p>Afin de valoriser l'engagement majeur qu'est être élu, l'université met en place une bonification dont le barème a été voté lors de la CFVU du 13 juillet 2017. Afin d'assurer l'indépendance des élu.es, cette bonification sera accordée à tous les élu.es ayant siégé physiquement au moins à la moitié des conseils et des groupes de travail auxquels ils sont élu.es et/ou nommé.es. Elle n'est pas cumulable avec un ETC valorisant également l'engagement dans les instances de l'UGA.</p>
---	--

	<p><b>Attention</b> : le bénéfice de la bonification pour l'él(u) étudiant. (e) est incompatible <b>sur le même semestre</b> avec tout autre dispositif de valorisation de l'engagement étudiant (ETC « engagement associatif et syndical », dispositifs ad hoc mis en place par les composantes, etc.)</p>
<p>Reconnaissance de l'engagement de l'étudiant.e dans les activités de la vie associative, sociale et professionnelle</p>	<p>La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 prévoit un <b>principe de validation</b> au titre d'une formation suivie des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant à l'occasion d'un engagement dans les activités de la vie associative, sociale et professionnelle. En complément, des <b>aménagements dans l'organisation</b> et le déroulement des études peuvent être mis en place afin de permettre aux étudiants de concilier études et activités d'engagement</p> <p>Les activités visées par ces aménagements sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudiants salariés (10h en moyenne par semaine sur une durée minimum de 3 mois)</li> <li>- Étudiants membres du bureau d'une association</li> <li>- Services civiques</li> <li>- Sapeurs-pompiers</li> <li>- Militaires dans la réserve opérationnelle</li> <li>- Volontariat des armées</li> </ul> <p>A l'UGA, les modalités de reconnaissance de l'engagement étudiant peuvent être les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La validation</b> dans le cadre de l'obtention du diplôme <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attribution de crédits via les Enseignements Transversaux à Choix existants (ETC)</li> <li>• Attribution de crédits via le cours à option « Stage et assimilés »</li> <li>• Ou attribution d'une bonification appliquée à la moyenne générale et définie lors du contrat pédagogique à hauteur de 0,5.</li> </ul> </li> </ul> <p>Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation et ne sont pas nécessairement liées à l'année universitaire en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La valorisation</b> : l'engagement est intégré dans le supplément au diplôme</li> <li>- <b>Les aménagements</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une organisation de l'emploi du temps (choix des groupes TD)</li> <li>• Une dispense totale ou partielle d'enseignement</li> <li>• Autorisation d'absence justifiée au regard de l'engagement</li> <li>• Un aménagement d'examens</li> <li>• Un aménagement de la durée du cursus</li> </ul> </li> </ul> <p>Ils sont fixés en tenant compte des spécificités des différentes filières et diplômes au sein de l'établissement.</p> <p>Le contrat pédagogique précisera la nature des aménagements mis en place et/ou les modalités de validation.</p>
<p>Bonification (Le cas échéant)</p>	<p>Au S1, le choix d'un enseignement de sport ou d'une langue vivante apporte la bonification suivante : une note supérieure ou égale à 10/20 se voit, après multiplication par le coefficient 0,03, ajoutée à la moyenne générale du semestre.</p>

#### 5.4 – Capitalisation/Conservation :

**Capitalisation des EC et UE** = acquisition définitive d'un élément porteur de crédits (EC, UE), dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (note  $\geq 10/20$ ), sans condition de durée. Leur acquisition emporte celle des crédits européens correspondants.

**Conservation d'une matière** : une note supérieure ou égale à 10/20 d'une matière non porteuse de crédits est conservée pour une durée de deux ans.

## IV- Examens

### Article 6 : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

#### 6.1 – Modalités d'examens

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont évaluées selon les modalités suivantes :

- évaluation terminale (ET)
- évaluation continue et évaluation terminale (ECET),
- évaluation continue intégrale (ECI).

L'évaluation continue (ECET ou ECI) revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les tableaux MCCC.

ECI

*L'ECI porte sur deux évaluations continues au minimum. Aucune de ces évaluations ne peut compter pour plus de 50% de la note finale.*

~~*Il est possible de prévoir une règle de calcul appelée « règle du max », permettant de ne conserver pour le calcul de la moyenne de l'UE qu'un nombre défini de meilleures notes. Préciser dans le tableau des MCCC les UE concernées et la règle appliquée.*~~

ECET

L'ECET porte sur deux évaluations continues au minimum (aucune ne pouvant compter pour plus de 50 % de la moyenne des évaluations continues) plus une évaluation terminale.

La moyenne des notes d'évaluation continue ne peut compter pour plus de 60% de la note finale.

~~*Il est possible de prévoir une règle de calcul appelée « règle du max », permettant le remplacement de tout ou partie des notes d'évaluation continue par la note d'évaluation terminale si cette dernière est supérieure à la moyenne pondérée des notes des évaluations continues de l'UE. Préciser dans le tableau des MCCC les UE concernées par cette règle.*~~

## 6.2 – Absences aux examens

Absence aux Evaluations Continues (EC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les étudiants en absence injustifiée (ABI) se voient attribuer la note de 0 à l'épreuve d'EC concernée.</li> <li>- En cas d'absence justifiée aux EC, une nouvelle épreuve est proposée aux étudiants, dans la mesure du possible. Dans le cas contraire les responsables de formation choisissent, avec l'accord du jury, soit d'affecter un zéro à l'EC, soit de neutraliser la note.</li> </ul>
Absence aux Evaluations Terminales (ET) de session initiale ou de seconde chance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée.</li> <li>- En cas d'absence justifiée (ABJ) à l'ET de session initiale, l'étudiant se voit attribuer la note de 0 à l'ET concernée.</li> <li>- En cas d'absence justifiée (ABJ) à l'évaluation de seconde chance, l'étudiant pourra, <b>sous réserve d'accord du responsable d'année et de faisabilité</b>, se voir proposer une nouvelle évaluation de nature et de durée équivalentes. En cas d'impossibilité, il conservera sa note de session 1.</li> </ul>
<b>Article 7 : Organisation de la seconde chance</b>	
Seconde chance	<p><b>Dans le cadre d'une évaluation terminale, ou d'une évaluation continue et d'un examen terminal (ECET), la seconde chance prend la forme d'une évaluation organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (session 1).</b></p> <p>Quelle que soit la note obtenue en seconde chance, elle remplace la note d'évaluation initiale (session 1).</p>
	<p>Dans le cadre d'une évaluation continue intégrale (ECI), la seconde chance peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit prendre la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (session 1) ;</li> </ul> <p><b>Quelle que soit la note obtenue, elle remplace la note d'évaluation initiale (session 1).</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit être comprise dans les modalités de mise en œuvre de l'évaluation continue intégrale</li> </ul>
	<p>Lorsqu'un étudiant a des contraintes particulières, et notamment lorsqu'il s'agit d'un étudiant relevant d'un régime spécial d'étude (cf articles 5.3 et 15), il peut bénéficier d'une évaluation de substitution de nature et de durée équivalentes</p>
Report de note d'évaluation continue en seconde chance	<p>Dans le cadre de l'ECET, si la note d'évaluation continue de session initiale compte pour le calcul de la note de seconde chance, cette règle sera précisée sur le tableau des MCCC.</p>

## V- Résultats

### **Article 8- Jury :**

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.  
Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » pour permettre à l'étudiant d'obtenir la note ou la moyenne requise.  
L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

### **Article 9 : Communication des résultats :**

Les résultats sont affichés sur le lieu de formation et sur l'intranet étudiant (LEO).

### **Article 10 : Redoublement**

Acquisition de crédits par anticipation

Sous réserve de l'accord des différents responsables pédagogiques concernés, tout étudiant peut choisir les enseignements de l'année supérieure dans le cadre de son parcours de formation.

Cette autorisation est intégrée au contrat pédagogique pour la réussite étudiante signé par l'étudiant.

Le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect du calendrier et des modalités d'inscription.

Attention : en cas de changement de maquette, les composantes doivent prévoir les mesures transitoires pour les redoublants.

Les semestres, les UE porteuses de crédits, lorsqu'ils sont validés, doivent être pris en compte dans le cas d'un redoublement. Ils ne peuvent pas être repassés.

Les notes  $\geq 10/20$  obtenues pour les matières d'une UE non acquise peuvent être conservées d'une année sur l'autre, **sur décision de l'équipe pédagogique** et pour une durée de deux ans maximum.

Il est possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoit.

### **Article 11 : Admission au diplôme**

#### **11.1- Diplôme final de Licence**

Le diplôme de licence s'obtient :

- soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant,
- ~~- soit par acquisition de chaque bloc de connaissances et de compétences,~~
- soit par application des modalités de compensation choisies pour la formation

Le diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

L'obtention du diplôme est conditionnée à un niveau minimum de certification en langue :

Oui



Non X

**11.2- Règles d'attribution des mentions**

Mention

Moyenne générale, qu'elle soit obtenue en évaluation initiale (session 1) ou en seconde chance

Passable :  $\geq 10$  et  $< 12$ Assez Bien :  $\geq 12$  et  $< 14$ Bien :  $\geq 14$  et  $< 16$ Très Bien :  $\geq 16$ **11.3- Obtention du diplôme intermédiaire**

DEUG

L'étudiant devra avoir validé :

~~soit les blocs de connaissances et de compétences nécessaires à la validation du DEUG~~  
~~soit la L1 d'une part et la L2 d'autre part~~

La note du DEUG sera la moyenne ~~des blocs de connaissances et de compétences ou~~ des semestres de L1 et de L2.

Le DEUG est délivré sur demande de l'étudiant

**11.4- Délivrance du Supplément au diplôme**

Le supplément au diplôme est délivré sur demande de l'étudiant.

**VI- Dispositions diverses****Article 12 : la Césure**

C'est une période pendant laquelle un étudiant, inscrit **dans une formation initiale** d'enseignement supérieur, suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadré dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger (Cf. article D.611-13).

Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc pas comporter un caractère obligatoire.

Chaque cycle d'études ouvre droit à une seule période de césure. Elle peut débuter dès l'inscription dans la formation et s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de cette formation quelle que soit la durée du cycle d'études.

**Article 13 : Déplacements**

Les étudiants pourront dans le cadre de leur cursus être amenés à effectuer certains déplacements pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.

**Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant** / Les étudiants ont la possibilité d'effectuer les semestres 5 et/ou 6 de la licence Economie et Gestion dans une université étrangère. Ils devront pour cela avoir été sélectionnés dans le cadre d'un programme d'échange international.

**Article 15 : Dispositions pour les publics à besoins spécifiques** (hors dispositif énoncé art. 5.3 pour les étudiants engagés)

Des **aménagements** dans l'organisation et le déroulement des études sont mis en place selon les spécificités de la formation et les possibilités de l'équipe pédagogique pour les publics suivants :

- Etudiants engagés dans plusieurs cursus
- Sportifs de haut niveau (cf. Charte du sport de haut niveau)
- Artistes de haut niveau
- Etudiants en situation de handicap
- Chargés de famille, étudiantes enceintes
- Réserve citoyenne de l'éducation nationale

Ces aménagements seront précisés dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

**Article 16 : Discipline générale**

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.  
Seule la section disciplinaire est compétente pour prononcer des sanctions à l'égard des étudiants

Attitude irrespectueuse, fraude aux examens et à l'inscription :

Une procédure disciplinaire est mise en œuvre par le Président de l'université.

Au terme de la procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

**Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation**

La licence étant organisée selon un régime présentiel à Grenoble et Valence et un régime par correspondance, un enseignement validé dans l'une est automatiquement reconnu dans l'autre.

**Article 18 : Mesures transitoires, le cas échéant**

## SUIVI DES MODIFICATIONS

N° de Version (1)	Date de Validation Conseil UFR (2)	Date de Validation en CFVU (3)	Nature des modifications (n° article, n° paragraphe) (4)
2	Le 08/06/2017	15/06/2017	Mise à jour des modifications du modèle de RDE UGA Mise à jour des dates d'examens et de jurys Détail des heures par semestre et UE
3	Le 06/06/2018	Le 21/06/2018	<p><b>L1 :</b>  <b>S1/UE4</b> - Modification taux horaire de la matière " Compétences numériques" 12h Cm au lieu de 10, 12h TD au lieu de 14.  <b>S1/UE6</b> - Modification taux horaire de la matière " MTU" 20h TD au lieu de 24h TD.  <b>S1 et S2</b> - Ajout texte sur le "oui si" Parcoursup dans "Commentaires".</p> <p><b>L2 :</b>  <b>S4/UE4</b> - Modification taux horaire de la matière " Compétences numériques" 12h TD au lieu de 16.</p> <p><b>L3 :</b>  Pas de modification</p>
4	Le 06/06/2019	04/07/2019	<p><b><u>Modification RDE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Article 1 : Modification heures L1</li> <li>- Article 3 : Modification texte stage</li> <li>- Article 4 : Modification texte</li> <li>- Article 5.2 : Modification texte</li> <li>- Article 5.3 Modification reconnaissance engagement étudiant</li> <li>- Article 5.4 : Modification texte</li> <li>- Article 6.2 : Modification texte</li> <li>- Article 10 : Modification texte</li> </ul> <p><b><u>Modifications MCC</u></b></p> <p><b>L1 :</b>  Compétences numériques" 18h Cm et plus de TD.  - MTU 18h TD au lieu de 20h  - Coéf MTU 2,5 et crédit au lieu de 3  - Coéf et crédit Compétences numérique 2,5 au lieu de 3  - Mathématiques coéf et crédit 5 au lieu de 4</p> <p><b>L3 :</b>  Création de 3 VET (parcours)  UE6 au S5 et S6 : Ouverture cours d'ouverture : - Stage et assimilé (engagement citoyen et professionnelle)</p>



*(1) N° de version du règlement d'études dans l'accréditation*

*(2) Date de passage et de validation au Conseil d'UFR*

*(3) Date de passage et de validation au CFVU*

*(4) Indiquer soit, les modifications s'il y en a (dans ce cas, indiquer leur nature (importante ou mineure) et, dans quel article ou paragraphe, on trouve la modification) soit, sans modification.*

Année de la Formation/Domaine/Mention : L1 DEG ECONOMIE ET GESTION					Code Diplôme : Licence Economie Gestion Grenoble					Date approbation CFVU : 04/07/2019									
Parcours-type : ECONOMIE ET GESTION					Code VDI : SALECG1 106					N° de version dans l'accréditation : 4									
Parcours pédagogique (le cas échéant) :					Code Etape : L1 Economie Gestion					Formation Initiale/Formation Continue									
Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT					Code VET : SAL1EG 161					Présentiel									
Responsable de l'Année : Antoine CLERC																			
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES				
					Evaluation initiale					Seconde chance					CM	TD	CM/TD	TP	
					Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %					
<b>SEMESTRE 1</b>																			
<b>UE1 : Enseignements Fondamentaux en économie</b>	SAEG1UA1	O	8	8															
Analyse économique 1	SAEG1M11			8	ECrit et/ou Oral	50%	E/O		50%		OUI	50%	E/O	50%	36	14			
<b>UE2: Enseignements fondamentaux en économie et sciences sociales</b>	SAEG1UA2	O	8	8															
Histoire des faits économiques et sociaux	SAEG1M21			4			E/O		100%				E/O	100%	24				
Questions économiques contemporaines 1	SAEG1M22			4			E/O		100%				E/O	100%	24				
<b>UE3: Enseignements fondamentaux en gestion</b>	SAEG1UA3	O	4	4															
Introduction à la gestion d'entreprise 1	SAEG1M31			4			E/O		100%				E/O	100%	24				
<b>UE4: Méthodes quantitatives et outils pour l'économie et la gestion</b>	SAEG1UA4	O	2,5	2,5															
Compétences numériques	SAEG1M41			2,5	ECrit et/ou Oral	100%							E/O	100%	18				
<b>UE5: Méthodes quantitatives et outils pour l'économie et la gestion</b>	SAEG1UA5	O	5	5															
Mathématiques 1	SAEG1M51			5	ECrit et/ou Oral	50%	E/O		50%		OUI	50%	E/O	50%	20	20			
<b>UE6 :Enseignements complémentaires et ouverture</b>	SAEG1UA6	O	2,5	2,5															
Méthodologie du travail universitaire	SAEG1M61			2,5	ECrit et/ou Oral	100%					NON		E/O	100%		18			
<b>Bonification</b>	SAEG1NA9																		
Total ECTS / Semestre					30	Total Nbre d'heures										146,00	52,00	0,00	0,00
<b>Commentaires :</b>																			
- au S1, le choix d'un enseignement de sport ou d'une langue vivante apporte la bonification suivante : une note supérieure ou égale à 10/20 se voit, après multiplication par le coefficient 0,03, ajoutée à la moyenne générale du semestre.																			
- Les étudiants admis dans la formation avec la réponse "oui si" sur Parcours Sup doivent obligatoirement suivre des séances de soutien dans trois matières possibles : Analyse économique, MTU et mathématiques. Ce soutien consiste en 4 séances supplémentaires de TD, soit 8 heures, pour chaque matière. Les évaluations effectuées dans le cadre de ces séances sont intégrées au contrôle continu des matières concernées.																			

Année de la Formation/Domaine/Mention : L1 DEG ECONOMIE ET GESTION					Code Diplôme : Licence Economie Gestion Grenoble					Date approbation CFVU : 04/07/2019								
Parcours-type : ECONOMIE ET GESTION					Code VDI : SALECG1 106					N° de version dans l'accréditation : 4								
Parcours pédagogique (le cas échéant) :					Code Etape : L1 Economie Gestion					Formation Initiale/Formation Continue								
Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT					Code VET : SAL1EG 161					Présentiel								
Responsable de l'Année : Antoine CLERC					Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES			
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	Evaluation initiale				Seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP		
					Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %					Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %
<b>SEMESTRE 2</b>																		
<b>UE1 : Enseignements fondamentaux en économie</b>	SAEG2UA1	O	8	8														
Analyse économique 2	SAEG2M11			8	Ecrit et/ou Oral	50%	E/O		50%		OUI	50%	E/O	50%	36	18		
<b>UE2 : Enseignements fondamentaux en économie et sciences sociales</b>	SAEG2UA2	O	8	8														
Questions économiques contemporaines	SAEG2M21			4	Ecrit et/ou Oral	100%					NON		E/O	100%		18		
Introduction à la microéconomie	SAEG2M22			4	Ecrit et/ou Oral	50%	E/O		50%		OUI	50%	E/O	50%	18	12		
<b>UE3 : Enseignements fondamentaux en gestion</b>	SAEG2UA3	O	4	4														
Introduction à la gestion d'entreprise 2	SAEG2M31			4	...		E/O		100%				E/O	100%	24			
<b>UE4 : Méthodes quantitatives et outils pour l'économie et la gestion</b>	SAEG2UA4	O	6	6														
Statistiques descriptives	SAEG2M41			3	Ecrit et/ou Oral	50%	E/O		50%		OUI	50%	E/O	50%	20	20		
Mathématiques 2	SAEG2M42			3	Ecrit et/ou Oral	50%	E/O		50%		OUI	50%	E/O	50%	20	20		
<b>UE5 : Enseignements complémentaires et ouvertures</b>	SAEG2UA5	O	2	2														
Anglais 1	SAEG2M51			2	Ecrit et/ou Oral	100%					NON		E/O	100%		24		
<b>UE6 : Enseignements complémentaires et ouvertures</b>	SAEG2UA6	X	2	2														
Cours d'ouverture *	SAEG2M61			2	...		E/O		100%				E/O	100%	24			
Bonification	SAEG2NA9				...													
Total ECTS / Semestre			30	Total Nbre d'heures										142,00	112,00	0,00	0,00	

**Commentaires :**

- Les étudiants doivent choisir obligatoirement un cours d'ouverture. Ces cours sont proposés par les autres composantes de l'UGA, le centre de langues vivantes et le service des sports ( voir liste web). Les étudiants doivent s'assurer de la compatibilité des horaires de ce cours avec ceux des cours obligatoires avant de faire leur choix.

- Au S2, le choix d'un cours de reprise d'Analyse économique 1 et/ou de Mathématiques, en plus des enseignements du tableau ci-dessus, apporte la bonification suivante : une note supérieure ou égale à 10/20 se voit, après multiplication par le coefficient 0,03, ajoutée à la moyenne générale du semestre.

- Parmi les étudiants admis dans la formation avec la réponse "oui si" sur Parcours Sup, certains désignés à l'issue du jury de semestre1 par le responsable d'année doivent obligatoirement au semestre 2 suivre des séances de soutien dans deux matières possibles : Analyse économique et mathématiques. Ce soutien consiste en 6 séances supplémentaires de TD, soit 12 heures, pour chaque matière. . Les évaluations effectuées dans le cadre de ces séances sont intégrées au contrôle continu des matières concernées.

Année de la Formation/Domaine/Mention : L2 DEG ECONOMIE ET GESTION					Code Diplôme : Licence Economie Gestion Grenoble					Date approbation CFVU : 04/07/2019									
Parcours-type : ECONOMIE ET GESTION					Code VDI : SALECG1 106					N° de version dans l'accréditation : 4									
Parcours pédagogique (le cas échéant) :					Code Etape : L2 Economie Gestion					Formation Initiale/Formation Continue									
Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT					Code VET : SALZEG 161					Présentiel									
Responsable de l'Année : Anne RIGOLLET					Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES				
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	Evaluation initiale				Seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP			
					Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. ou %	Seconde chance * (Intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %					Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %	
<b>SEMESTRE 3</b>																			
<b>UE1: Enseignements fondamentaux en économie</b>	SAEG3UA1	o	8	8															
Macroéconomie et comptabilité nationale	SAEG3M11			8	E/O	40%	E/O	60%		OUI	40%	E/O	60%	36	20				
<b>UE2: Enseignements fondamentaux en économie</b>	SAEG3UA2	o	6	6															
Monnaie et finance 1	SAEG3M21			6	E/O	40%	E/O	60%		OUI	40%	E/O	60%	24	12				
<b>UE3: Enseignements fondamentaux en économie, gestion, sciences sociales (option ou A ou B ou C)*</b>	SAEG3UA3	x	8	8															
<b>Option A:</b>	DAEG3C3A																		
Comptabilité financière 1	SAEG3M31			5	E/O	40%	E/O	60%		OUI	40%	E/O	60%	24	12				
Droit des affaires 1	SAEG3M32			3			E/O	100%				E/O	100%	24					
<b>Option B:</b>	SAEG3UB																		
Comptabilité financière 1	SAEG3M31			5	E/O	40%	E/O	60%		OUI	40%	E/O	60%	24	12				
Probabilités	SAEG3M32			3	E/O	40%	E/O	60%		OUI	40%	E/O	60%	20	20				
<b>Option C:</b>	SAEG3U3C																		
Comptabilité financière 1	SAEG3M31			5	E/O	40%	E/O	60%		OUI	40%	E/O	60%	24	12				
Economie européenne	SAEG3M32			3			E/O	100%				E/O	100%	24					
<b>UE4: Méthodes quantitatives et outils pour l'économie et la gestion</b>	SAEG3UA4	o	4	4															
Mathématiques 3	SAEG3M41			4	E/O	40%	E/O	60%		OUI	40%	E/O	60%	20	20				
<b>UE5: Enseignements complémentaires et ouvertures</b>	SAEG3UA5	o	2	2															
Anglais 2	SAEG3M51			2	E/O	100%				NON		E/O	100%		20				
<b>UE6: Enseignements complémentaires et ouvertures</b>	SAEG3UA6	x	2	2															
Cours d'ouverture **	SAEG3M61			2			E/O	100%				E/O	100%	24					
Total ECTS / Semestre					30	Total Nbre d'heures										244,00	128,00	0,00	0,00
<b>Commentaires :</b>																			
(*) Quelle que soit l'option choisie, les étudiants demeurent libres de choisir le parcours qu'ils souhaitent lors de l'entrée en 3e année.																			
Le choix d'une option différente au second semestre de L2 est possible.																			
(**) Cours proposés par les autres composantes de l'UGA, le Centre de Langues Vivantes et le service des sports - voir liste Web. Les étudiants doivent s'assurer de la compatibilité des horaires de ce cours avec ceux des cours obligatoires avant de faire leur choix.																			

Année de la Formation/Domaine/Mention : L2 DEG ECONOMIE ET GESTION					Code Diplôme : Licence Economie Gestion Grenoble					Date approbation CFVU : 04/07/2019										
Parcours-type : ECONOMIE ET GESTION					Code VDI : SALECG1 106					N° de version dans l'accréditation : 4										
Parcours pédagogique (le cas échéant) :					Code Etape : L2 Economie Gestion					Formation Initiale/Formation Continue										
Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT					Code VET : SAL2EG 161					Présentiel										
Responsable de l'Année : Anne RIGOLLET					Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES					
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	Evaluation initiale				Seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP				
					Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %					Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %		
<b>SEMESTRE 4</b>																				
<b>UE1: Enseignements fondamentaux en économie</b>	SAEG4UA1	o	8	8																
Microéconomie 1	SAEG4M11			8	E/O	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	36	20				
<b>UE2: Enseignements fondamentaux en économie</b>	SAEG4UA2	o	6	6																
Monnaie et finance 2	SAEG4M21			6	E/O	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	24	12				
<b>UE3: Enseignements fondamentaux en économie, gestion, sciences sociales (option ou A ou B ou C)*</b>	SAEG4UA3	x	6	6																
<b>Option A:</b>	SAEG4UA4																			
Comptabilité financière 2	SAEG4M31			6	E/O	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	36	12				
<b>Option B:</b>	SAEG4U3B																			
Macroéconomie 2	SAEG4M32			4	E/O	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	24	12				
Mathématiques 4	SAEG4M33			2	E/O	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	18	18				
<b>Option C:</b>	SAEG4U3C																			
Démographie économique	SAEG4M34			4	E/O	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	24	12				
Sociologie des organisations	SAEG4M35			2					100%				E/O	100%	24					
<b>UE4: Méthodes quantitatives et outils pour l'économie et la gestion</b>	SAEG4UA4	o	6	6																
Statistiques inférentielles	SAEG4M41			4	E/O	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	20	20				
Compétences numériques 2	SAEG4M42			2	E/O	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	8	12				
<b>UE5: Enseignements complémentaires et ouvertures</b>	SAEG4UA5	o	2	2																
Anglais 3	SAEG4M51			2	E/O	100%					NON		E/O	100%		20				
<b>UE6: Enseignements complémentaires et ouvertures</b>	SAEG4UA6	x	2	2																
Cours d'ouverture **	SAEG4M61			2			E/O		100%				E/O	100%		24				
ou Cours d'économie en anglais***	SAEG4M61			2	...		E/O		100%				E/O	100%		24				
Total ECTS / Semestre			30												Total Nbre d'heures		214,00	186,00	0,00	0,00

**Commentaires :**

(\*) Quelle que soit l'option choisie, les étudiants demeurent libres de choisir le parcours qu'ils souhaitent lors de l'entrée en 3e année.

Le choix d'une option différente au second semestre de L2 est possible.

(\*\*) Cours proposés par les autres composantes de l'UGA, le Centre de Langues Vivantes et le service des sports - voir liste Web. Les étudiants doivent s'assurer de la compatibilité des horaires de ce cours avec ceux des cours obligatoires avant de faire leur choix.

(\*\*\*) Cours proposé par la faculté d'économie



Année de la Formation/Domaine/Mention : L3 DEG ECONOMIE ET GESTION					Code Diplôme : Licence Economie Gestion					Date approbation CFVU : 04/07/2019								
Parcours-type : ECONOMIE ET GESTION					Code VDI :SALECG1 116					N° de version dans l'accréditation : 4								
Parcours pédagogique : Entreprise					Code Etape : L3 Economie Gestion					Formation Initiale/Formation Continue								
Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT					Code VET : SAL3EN 191					Présentiel								
Responsable de l'Année : Guillaume VALLET					Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES			
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	Evaluation initiale				Seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP		
					Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. ou %	Seconde chance * (Intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %					Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %
<b>SEMESTRE 5</b>																		
<b>UE1 : Enseignements fondamentaux économie et gestion</b>	SAEG5UA1	O	6	6														
Economie internationale 1	SAEG5M11			6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	30	14		
<b>UE2 : Enseignements fondamentaux économie et gestion</b>	SAEG5UC3	O	6	6														
Economie industrielle 1	SAEG5M21			6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	30	14		
<b>UE3 : Enseignements professionnalisants</b>	SAEG5UB3	O	6	6														
Analyse financière	SAEG5MB1			6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	24	18		
<b>UE4 : Enseignements professionnalisants</b>	SAEG5UB4	O	6	6														
Introduction à l'économétrie	SAEG5MB2			3			E/O		100%				E/O	100%	24			
Mathématiques appliquées à la gestion	SAEG5MB3			3			E/O		100%				E/O	100%	24			
<b>UE5 : Enseignement complémentaire et ouverture</b>	SAEG5UA5	O	2	2														
Anglais 4	SAEG5M51			2	Ecrit et/ou Oral	100%					NON		E/O	100%		20		
<b>UE6 : Enseignement complémentaire et ouverture (2 cours à choisir)*</b>	SAEG5UA6	X	4	4														
1 cours à choisir				2			E/O		100%				E/O	100%	24			
1 cours à choisir				2			E/O		100%				E/O	100%	24			
Total ECTS / Semestre			30	Total Nbre d'heures										180,00	66,00	0,00	0,00	
<b>Commentaire :</b>																		
* Cours d'ouverture S5 - Droit du Travail - Economie de la réglementation - Economie de l'environnement - Autres cours UGA dont sport - European integration - Création d'entreprise - Stage et assimilé (engagement citoyen et professionnel) - Autres cours UGA dont sport																		

Année de la Formation/Domaine/Mention : L3 DEG ECONOMIE ET GESTION					Code Diplôme : Licence Economie Gestion					Date approbation CFVU : 04/07/2019								
Parcours-type : ECONOMIE ET GESTION					Code VDI : SALECG1 116					N° de version dans l'accréditation : 4								
Parcours pédagogique : Entreprise					Code Etape : L3 Economie Gestion					Formation Initiale/Formation Continue								
Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT					Code VET : SAL3EN 191					Présentiel								
Responsable de l'Année : Guillaume VALLET																		
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES			
					Evaluation initiale					Seconde chance					CM	TD	CM/TD	TP
					Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %				
<b>SEMESTRE 6</b>																		
UE1 : Enseignements fondamentaux économie et gestion	SAEG6UA1	O	6	6														
Economie internationale 2	SAEG6M11			6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	30	14		
UE2 : Enseignements fondamentaux économie et gestion	SAEG6UC3	O	6	6														
Economie industrielle 2	SAEG6M21			6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	30	14		
UE3 : Enseignements professionnalisants	SAEG6UB3	O	6	6														
Comptabilité et gestion	SAEG6MB1			6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	24	18		
UE4 : Enseignements professionnalisants	SAEG6UB4	O	6	6														
Droit des affaires 2	SAEG6MB2			3			E/O		100%				E/O	100%	24			
Economie de l'entreprise 2	SAEG6MB3			3			E/O		100%				E/O	100%	24			
UE5 : Enseignement complémentaire et ouverture	SAEG6UA5	O	2	2														
Anglais 5	SAEG6M51			2	Ecrit et/ou Oral	100%					NON		E/O	100%		20		
UE6 : Enseignement complémentaire et ouverture (2 cours à choisir)*	SAEG6UA6	X	4	4														
1 cours à choisir				2			E/O		100%				E/O	100%	24			
1 cours à choisir				2									E/O	100%	24			
Total ECTS / Semestre			30	Total Nbre d'heures										180,00	66,00	0,00	0,00	
<b>Commentaire :</b>																		
* Cours d'ouverture S6																		
- Sociologie																		
- Création d'entreprise																		
- International press review																		
- Initiation au logiciel SAS																		
- Reconnaissance des acquis professionnels																		
- Initiation à la recherche																		
- Stage et assimilé (engagement citoyen et professionnel)																		
- Autres cours UGA dont sport																		

Année de la Formation/Domaine/Mention : L3 DEG ECONOMIE ET GESTION					Code Diplôme : Licence Economie Gestion					Date approbation CFVU : 04/07/2019									
Parcours-type : ECONOMIE ET GESTION					Code VDI : SALECG1 116					N° de version dans l'accréditation : 4									
Parcours pédagogique : Economie Appliquée					Code Etape : L3 Economie Gestion Economie Appliquée					Formation Initiale/Formation Continue									
Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT					Code VET : SAL3EC 191					Présentiel									
Responsable de l'Année : Guillaume VALLET					Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES				
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	Evaluation initiale				Seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP			
					Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. ou %	Seconde chance * (Intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %					Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %	
<b>SEMESTRE 5</b>																			
<b>UE1 : Enseignements fondamentaux économie et gestion</b>	SAEG5UA1	O	6	6															
Economie internationale 1	SAEG5M11			6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	30	14			
<b>UE2 : Enseignements fondamentaux économie et gestion</b>	SAEG5UA2	O	6	6															
Economie industrielle 1	SAEG5M21			6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	30	14			
<b>UE3 : Enseignements professionnalisants</b>	SAEG5UC3	O	6	6															
Econométrie 1	SAEG5MC1			6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	20	20			
<b>UE4 : Enseignements professionnalisants</b>	SAEG5UC4	O	6	6															
Informatique/ Pratique avancée du tableur	SAEG5MC2			2	Ecrit et/ou Oral	100%					NON		E/O	100%		24			
Mathématiques 5	SAEG5MC3			4	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%				E/O	100%	18	12			
<b>UE5 : Enseignement complémentaire et ouverture</b>	SAEG5UA5	O	2	2															
Anglais 4	SAEG5M51			2	Ecrit et/ou Oral	100%					NON		E/O	100%		20			
<b>UE6 : Enseignement complémentaire et ouverture (2 cours à choisir)*</b>	SAEG5UA6	X	4	4															
1 cours à choisir				2			E/O		100%				E/O	100%	24				
1 cours à choisir				2			E/O		100%				E/O	100%	24				
Total ECTS / Semestre					30	Total Nbre d'heures										146,00	104,00	0,00	0,00
<b>Commentaire :</b>																			
* Cours d'ouverture S5 - Droit du Travail - Economie de la réglementation - Economie de l'environnement - European integration - Création d'entreprise - Stage et assimilé (engagement citoyen et professionnel) - Autres cours UGA dont sport																			

Année de la Formation/Domaine/Mention : L3 DEG ECONOMIE ET GESTION					Code Diplôme : Licence Economie Gestion					Date approbation CFVU : 04/07/2019											
Parcours-type : ECONOMIE ET GESTION					Code VDI :SALECG1 116					N° de version dans l'accréditation : 4											
Parcours pédagogique : Economie Appliquée					Code Etape : L3 Economie Gestion					Formation Initiale/Formation Continue											
Responsable de la Formation : Hervé CHARMETTANT					Code VET : SAL3EC 191					Présentiel											
Responsable de l'Année : Guillaume VALLET					Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES						
Intitulé de l'UE (Le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	Evaluation initiale				Seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP					
					Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %					Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %			
<b>SEMESTRE 6</b>																					
<b>UE1 : Enseignements fondamentaux économie et gestion</b>	SAEG6UA1	O	6	6																	
Economie internationale 2	SAEG6M11			6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	30	14					
<b>UE2: Enseignements fondamentaux économie et gestion</b>	SAEG6UC3	O	6	6																	
Economie industrielle 2	SAEG6M21			6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	30	14					
<b>UE3: Enseignements professionnalisants</b>	SAEG6UC3	O	6	6																	
Croissance et fluctuations	SAEG6MC1			6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	24	12					
<b>UE4: Enseignements professionnalisants</b>	SAEG6UC4	O	6	6																	
Econométrie 2	SAEG6MC2			2	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	16	16					
Base de données	SAEG6MC3			2	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	4	20					
Modélisation des systèmes dynamiques	SAEG6MC4			2	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%		OUI	40%	E/O	60%	12	12					
<b>UE5: Enseignement complémentaire et ouverture</b>	SAEG6UA5	O	2	2																	
Anglais 5	SAEG6M51			2	Ecrit et/ou Oral	100%					NON		E/O	100%		20					
<b>UE6: Enseignement complémentaire et ouverture (2 cours à choisir)*</b>	SAEG6UA6	X	4	4																	
1 cours à choisir				2			E/O		100%				E/O	100%	24						
1 cours à choisir				2									E/O	100%	24						
<b>Total ECTS / Semestre</b>					30											<b>Total Nbre d'heures</b>		164,00	108,00	0,00	0,00

**Commentaire :**

\*Cours d'ouverture S6

- Sociologie
- Création d'entreprise
- International press review
- Initiation au logiciel SAS
- Reconnaissance des acquis professionnels
- Initiation à la recherche
- Stage et assimilé (engagement citoyen et professionnel)
- Autres cours UGA dont sport